

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2092

6 octobre 2010

SOMMAIRE

Acab Holding S.A.	100378	Development Venture III S.C.A.	100373
Alpmann Management S.A.	100378	Evolution Plus S.à r.l.	100413
AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S.à r.l.	100376	Famaury	100405
Ancolie Holding S.A.	100388	FASSELVEGA, Société Anonyme Holding	100413
Ancolie Holding S.A.-SPF	100388	Fiction Management S.A.	100404
Artemis Hermes S.à r.l.	100374	Fides et Spes Spf S.A.	100416
Asler	100388	Generali European Real Estate Invest- ments S.A.	100373
Barsch S.à r.l.	100395	GP-2 Munich B LBC Vesta S.à r.l.	100407
Basil Finance S.A.	100395	Inno-Tech IP Management	100378
Baywatch Holding S.à r.l.	100377	Kano S.A.	100370
B.D.M. Invest S.A.	100377	Longford Investments S.à r.l.	100370
Belgravia European Properties 3	100396	MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l.	100407
Belgravia European Properties 3	100396	Middlesex JV S.à r.l.	100374
Belle Tec S.A.	100396	NCC Holding Luxco S.à r.l.	100388
Berlage 2	100397	Nectar&Ambrosia S.A.	100378
Berolux Holding S.A.	100404	Network & System Design S.A.	100413
Beverage Investment Group S.A.	100373	Net Worth S.à r.l.	100410
BLEMOX Spf S.A.	100395	Olan Finance S.à r.l.	100375
Bric S.A.	100404	Oseco Participation	100373
B.T.I. Services S.A.	100395	Royal Belinda S.à r.l.	100397
BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l.	100416	Taurus Transinvest S.A.	100374
Calypsis Equity S.A.	100406	TMK Capital S.A.	100375
Cardoso Antonio S.A.	100406	Tropical Aquaculture Europe S.A.	100376
Chamelle S.A.	100406	Varfin Investissements S.A.	100414
Cheminco S.A.	100407	Victor H.V. Invest S.A.	100375
Cheminco S.A.	100406	Victor H.V. Invest S.A.	100376
Claudus Investments S.à r.l.	100405	Victor H.V. Invest S.A.	100377
Cocalos S.A.	100410	Visorlux SA	100377
CPI CPEH 2 S.à r.l.	100396	Visorlux SA	100378
CYBERservices Luxembourg	100410		
Décor d'Intérieur Eischen S.à r.l.	100413		

Longford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.802.

—
EXTRAIT

En date du 15 Juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat.
- Le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Il conviendra également de noter que l'adresse de la gérante Johanna Dirkje Van Oort se situe désormais au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010094100/18.

(100104880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Kano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.035.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KERDI S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KANO S.A.".**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) qui sera représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juillet 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois de mai à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

KERDI, S.A., prénommée, CENT actions 100

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (CENT MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33710. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010114299/144.

(100129877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Oseco Participation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.615.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 7 mai 2010

Est nommé gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant démissionnaire:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010094652/15.

(100105434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Beverage Investment Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 117.779.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010094810/11.

(100105503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094851/10.

(100105858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Generali European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

—
EXTRAIT

Il résulte des minutes de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 20 mai 2010:

- qu'il est pris note de la démission de Mme Anne-Marie de Chalembert, en tant qu'Administrateur de Catégorie A de la Société, avec effet à partir du 31 janvier 2010; et

- qu'il est coopté M. Benoît Prat-Stanford, résidant professionnellement au 134, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France, en tant qu'Administrateur de Catégorie A de la Société, avec effet immédiat jusqu'à la ratification de sa nomination par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010113033/18.

(100127897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Artemis Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.655.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2010

Il résulte des dites résolutions que l'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour Artemis Hermes S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante de classe A

Référence de publication: 2010095213/17.

(100106036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Middlesex JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.711.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°177 du 14 février 2007.

Les comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010096531/15.

(100106547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Taurus Transinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.275.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 13.08.2010 um 11.00 Uhr, abgehalten am gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Abberufung von Herrn Fabrice BECQUER als Verwaltungsratsmitglied.

2. Bestellung der

MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B135236 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, vertreten durch Frau Ute KLIMEK, geb. am 04.08.1966 in Halle (Saale), geschäftsansässig in L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II,

zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

3. Verlängerung des Mandats des Verwaltungsratsmitglieds und Verwaltungsratsvorsitzenden Mike STELLY sowie des Kommissars LCG International A.G. bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

Luxembourg, den 13.08.2010.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2010113955/22.

(100128531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Olan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.985.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 5 juillet 2010

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 5 juillet 2010:

- que Mr. Luca Gallinelli et Mme Daniela Dostert, ont démissionné de leur fonction de gérant B de la société en date du 5 juillet 2010;

- que Mr. Jean-Claude Buffin, né à Charleroi (Belgique) le 17 janvier 1961, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg; et Mme. Valérie Degrez, née à Dinant, Belgique, le 9 Avril 1976, ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg sont nommés en tant que nouveaux gérants B de la société, à compter du 5 juillet 2010 et pour une durée illimitée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour OLAN Finance S.à r.l.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010096792/21.

(100106565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

TMK Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.081.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010112908/10.

(100127545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Victor H.V. Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.990.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour VICTOR H.V. INVEST S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010112910/15.

(100127883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.473.

—
EXTRAIT

En date du 10 août 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;

- Le changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;

- Le changement d'adresse professionnelle de M. Ivo Hemelraad du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;

- Le changement de siège social, du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat pour les associés suivants:

* AMP Capital Investors (European Infrastructure N°4) S. à r.l.;

* AMP Capital Investors (REST European Infrastructure N°3) S. à r.l.; et

* AMP Capital Investors (Angel Trains UK N°1) S. à r.l.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113513/23.

(100129012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Tropical Aquaculture Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 118.280.

—
Le Bilan au 31.12.2009 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010112909/10.

(100127462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Victor H.V. Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.990.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour VICTOR H.V. INVEST S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010112911/15.

(100127884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

B.D.M. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 114.107.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 26 juillet 2010

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 26 juillet 2010.

Pour B.D.M. INVEST S.A.

Référence de publication: 2010112948/14.

(100128539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Victor H.V. Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 67.990.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour VICTOR H.V. INVEST S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010112912/15.

(100127885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Visorlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 60.188.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/08/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010112913/10.

(100127749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Baywatch Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 625.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.025.

—
Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par JER Baywatch S.à r.l., l'associé unique de Baywatch Holding S.à r.l., en date du 26 juillet 2010, que

Monsieur Herve Marsot, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, demeurant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 26 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur Martin Eckel et de Monsieur Herve Marsot.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Baywatch Holding S.à r.l.
Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2010113294/19.

(100127785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Visorlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 60.188.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18/08/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010112914/10.

(100127752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Alpmann Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 99.739.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 2 juillet 2009

Résolution 1.

Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Rika Mamdy avec adresse privée 3, Rue des case-mates, L - 7480 Tuntange comme Co-administrateur Délégué ayant plein pouvoir de signature jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Pour Alpmann Management S.A.

Référence de publication: 2010112939/13.

(100128583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Acab Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 77.567.

Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112941/10.

(100128289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

**Nectar&Ambrosia S.A., Société Anonyme,
(anc. Inno-Tech IP Management).**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 138.065.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of August.

Before Maitre Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

TAX CONSULT, a public company (société anonyme), having its registered office (siège social) at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.223 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Carmine REHO, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member, in its capacity as Sole Member of INNO-TECH IP MANAGEMENT, a public company (société anonyme), having its registered office (siège social) at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138.065 (the "Company"), hereby took, in the best interests of the Company, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company resolved to convert the existing thirty-one (31) shares of the Company, with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and fully restate the articles of association of the Company as follows:

Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited company ("société anonyme") under the name of Nectar&Ambrosia S.A. (the "Company").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting"), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The object of the Company is to act as self-employed intermediary who has continuing authority to negotiate the sale or the purchase of wide range of consumer goods on behalf of another person (the "Principal") or to negotiate and conclude such transactions on behalf of and in the name of the Principal.

4.2 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop, dispose and grant licenses of a portfolio of intellectual properties rights of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option intellectual properties rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange, license or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loans, advances, licenses or guarantees.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the intellectual property rights it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter the "Shares").

5.2 The authorized capital is fixed at three million and five hundred thousand Euros (EUR 3,500,000.-) to be divided into three million and five hundred thousand (3,500,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share. The directors are authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the Articles of Association in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to realize any increase of the capital within the limits of the authorized capital in one or several times and by the issue of one or several class of shares having the same rights and obligation of the existing shares.

5.3 Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed with or without a premium issue, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

5.4 The directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.5 Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

5.6 The directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

5.7 The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company shall be in registered or bearer form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register. Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.3 The Company will recognize only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-proprétaire") or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time.

6.5 The Company may redeem and/or purchase its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act").

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The directors shall be not more than five (5) in number and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

7.2 The majority of the members of the Board of Directors shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of director which would lead to a breach of this Article 7.2 shall be void.

7.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.4 In the event of a vacancy of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by majority vote a new Director.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall elect a permanent chairman among them. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy.

8.8 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person

at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

8.9 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.10 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.10 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

8.11 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.12 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two directors or by the members of the meeting's board ("bureau"). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.

The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of the permanent chairman and any other director in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors ("commissaire aux comptes"), or to one or several auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The General Meeting has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday in June of each year at 09:00 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 21. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Third resolution

The Shareholders of the Company resolved to grant authorization to any one director of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above taken resolutions.

Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onzième jour d'août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TAX CONSULT, une société anonyme, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113223 (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Carmine REHO, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique dument nommé, en sa qualité d'Associé Unique de INNO-TECH IP MANAGEMENT, une société anonyme, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138065 (la "Société"), a pris ci-après, dans le meilleur intérêt de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé de convertir les trente et une (31) actions de la Société d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est créé, par les souscripteurs et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination de Nectar&Ambrosia S.A. (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale"), délibérant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration").

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par aux dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est d'agir en tant qu'intermédiaire indépendant chargé de façon permanente, soit de négocier la vente ou l'achat de biens de grande consommation pour une autre personne (ci-après dénommée le "Commettant"), soit de négocier et de conclure ces opérations au nom et pour le compte du Commettant.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion,

le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir du Luxembourg.

4.3 De plus, la Société peut établir, gérer, développer, disposer et accorder des licences en relation avec un portefeuille de droits de propriété intellectuelle quelle que soit l'origine, d'acquérir, par le biais d'investissement, souscription, ou option des droits de propriété intellectuelle, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange, licence ou autre moyens, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, prêts, avances, licences ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les droits de propriété intellectuelle qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, (les "Actions").

5.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,- EUR), divisé en trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions d'une valeur nominale de un euros (1,- EUR) chacune.

Les administrateurs sont autorisés et habilités durant une période expirant cinq années après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et par l'émission d'une ou plusieurs classes d'actions conférant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes.

5.3 Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par les administrateurs, plus précisément concernant la souscription et le paiement des actions à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de actions à souscrire et à émettre, en déterminant si les actions sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres qu'en numéraire.

5.4 Les administrateurs pourront déléguer à tout administrateur ou organe dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

5.5 Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) administrateur(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

5.6 Les directeurs doivent déterminer le type, le prix, le taux d'intérêt, les termes de l'émission et le remboursement et autres conditions pour une telle missions.

5.7 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent également être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les actionnaires délibérant de la manière prévue pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société seront sous forme nominative ou au porteur.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque Actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre.

Des certificats des ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par Action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 Le Conseil d'Administration peut discrétionnairement et à tout moment appeler à libérer les montants impayés, s'il y en a, sur des Actions émises et en circulation, pour autant toutefois que ces appels visent toutes les Actions dans les mêmes proportions et au même moment.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et Révocation des administrateurs.

7.1 Il y aura au maximum cinq (5) administrateurs qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

7.2 La majorité des membres du Conseil d'Administration devra toujours résider au Luxembourg. Chaque désignation d'administrateur qui contreviendrait à l'Article 7.2 sera nulle.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

7.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, retraite ou autrement, les autres membres du Conseil d'Administration doivent désigner à la majorité des votes un nouvel Administrateur.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élira un président permanent parmi les Administrateurs. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre Administrateur comme mandataire.

8.8 Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet Administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.9 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.10 Un Administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.10 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.

8.11 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés régulières.

8.12 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président, par deux administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil ("bureau"). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.

La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du président permanent et de tout autre administrateur. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout Administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13. Audit. Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 L'Assemblée Générale a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales.

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale Annuelle") se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 1^{er} mardi du mois de juin de chaque année à 09.00 heures.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16. Délibérations - Vote.

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915 ou dans l'Article 14, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année sociale - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 19. Distributions des profits.

19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration endéans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Art. 21. Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'autoriser n'importe quel gérant de la Société de prendre les mesures nécessaires ou incidentes en exécution des résolutions prises sur base du présent acte.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. REHO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2010. LAC/2010/36139. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113665/517.

(100128972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

**Ancolie Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ancolie Holding S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 août 2010.

Référence de publication: 2010112945/11.

(100128574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Asler, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.737.

Extrait du Procès-Verbal Décision du Conseil de gérance du 13.08.2010

Transfert de siège

Ancienne adresse: 75, parc d'Activités, L-8308 MAMER-CAPELLEN

Nouvelle adresse: 95, route d'Arlon, L-8211 MAMER

Référence de publication: 2010112947/12.

(100128394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

NCC Holding Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.166,81.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.323.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of the month of August.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of NCC Cayman Limited, a company limited by shares, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-242667,

by virtue of a proxy hereto attached, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of NCC Holding Luxco S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 9 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154.323. The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand and five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. To restructure the issued share capital of the Company by:
 - A. amending the nominal value of the shares from one Euro (€ 1) to one Euro cent (€0.01);
 - B. reclassifying all one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) existing shares of the Company into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares of the Company;
 - C. creating five different classes of shares, namely classes A, B, C, D, and E; and determining the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth below;
 - D. increasing the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to twenty six thousand one hundred sixty six Euro and eighty one cents (€26,166.81) by the issue of one hundred sixteen thousand six hundred eighty one (116,681) ordinary shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) and by the issue of a total of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of five (5) different classes being (two hundred fifty thousand (250,000) shares of class A, (two hundred fifty thousand (250,000) shares of class B, (two hundred fifty thousand (250,000) shares of class C, (two hundred fifty thousand (250,000) shares of class D, and (two hundred fifty thousand (250,000) shares of class E, each (the “New Shares”) for a total subscription price of one million three hundred sixty-six thousand six hundred eighty one Euro (€1,366,681) (the “Subscription Price”); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder; payment of the Subscription Price by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash; allocation of the nominal value of the New Shares of an amount of thirteen thousand six hundred sixty six Euro and eighty one cents (€ 13,666.81) so issued to the share capital and an amount of one million three hundred fifty three thousand fourteen Euro and nineteen cents (€ 1,353,014.19) to the freely distributable share premium;
2. To amend and restate article 5 and article 13 of the articles of association of the Company, and to add a new article 17 in the articles of association of the Company in order to provide for the classes of shares, the rights and obligations thereof as set forth below:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twenty six thousand one hundred sixty-six Euro and eighty one cents Euro (€ 26,166.81) and divided into:

- one million three hundred sixty six thousand six hundred eighty one ([1,366,681]) Ordinary Shares
- two hundred fifty thousand (250,000) Class A Shares,
- two hundred fifty thousand (250,000) Class B Shares,
- two hundred fifty thousand (250,000) Class C Shares,
- two hundred fifty thousand (250,000) Class D Shares, and
- two hundred fifty thousand (250,000) Class E Shares (together, unless the context otherwise requires, the “shares”), each share with a nominal value of one Euro cent (€0.01) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Association.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.3), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class of shares at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles of Association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.5. Any share premium of the Company shall be freely distributable.”

“ Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

13.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of the class of shares, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the shareholders starting with the last class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class E Shares, then if no Class E Shares are in existence, Class D Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).”

“ Art. 17. Definitions.

Articles of Association	Means the present articles of association of the Company.
Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Association.
Cancellation Value Per Share	Means the amount resulting from the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled.
Class A	Means class A of Shares in the Company.
Class B	Means class B of Shares in the Company.
Class C	Means class C of Shares in the Company.
Class D	Means class D of Shares in the Company.
Class E	Means class E of Shares in the Company.
Ordinary Shares	Means the ordinary shares in the Company.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

Total Cancellation Amount Means the amount determined by the general meeting of shareholders of the Company as total cancellation amount at the time of a repurchase and cancellation of one or more classes of shares within the limits of the Available Amount.”

After consideration of the above the Sole Shareholder took the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the nominal value of the shares from its current amount of one Euro (€1) to one Euro cent (€0.01).

The Sole Shareholder resolved to reclassify all one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) existing shares of the Company into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares of the Company and to create five different classes of shares, namely classes A, B, C, D, and E and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth in item 2 of the agenda.

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) to twenty six thousand one hundred sixty six Euro and eighty one cents (€ 26,166.81) by the issue of one hundred sixteen thousand six hundred eighty one (116,681) ordinary shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) and by the issue of a total of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of five (5) different classes being two hundred fifty thousand (250,000) shares of class A, two hundred fifty thousand (250,000) shares of class B, two hundred fifty thousand (250,000) shares of class C, two hundred fifty thousand (250,000) shares of class D, and two hundred fifty thousand (250,000) shares of class E, of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each (the “New Shares”) for a total aggregate subscription price of one million three hundred sixty six thousand six hundred eighty one Euro (€1,366,681) (the “Subscription Price”) paid by the Sole Shareholder.

Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of thirteen thousand six hundred sixty six Euro and eighty one cents (€ 13,666.81) equal to the nominal value of the New Shares to the share capital and an amount of one million three hundred fifty three thousand fourteen Euro and nineteen cents (€ 1,353,014.19), to the freely distributable share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate article 5 and article 13 of the articles of association of the Company and to add a new article 17 in the articles of association of the Company in order to provide for the above resolutions and the classes of shares, the rights and obligations thereof in the form set forth in item 2 of the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand six hundred Euro (2,600.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le douzième jour du mois d’août.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Maître Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg, pour le compte de NCC Cayman Limited, une company limited by shares, constituée sous les lois des Iles Cayman, avec son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-242667,

en vertu d’une procuration ci-jointe, étant l’associé unique (l’«Associé Unique») de NCC Holding Luxco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31 Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg du 9 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.323. Le comparant a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. L’Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l’ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions devaient être passées étaient les suivants:

Ordre du jour

1. De restructurer le capital social émis de la Société par:

- A. la modification de la valeur nominale des parts sociales d'un euro (1 €) à un centime d'euro (0,01 €);
- B. la reclassification de toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes de la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de la Société;
- C. la création de cinq différentes classes de parts sociales, à savoir les classes A, B, C, D, et E; et la détermination des droits et obligations y attachés par la modification des statuts tel que suit;
- D. l'augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 €) à vingt-six mille cent soixante-six euros et quatre-vingt-un centimes (26.166,81€) par l'émission de cent seize mille six cent quatre-vingt-une (116.681) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) et par l'émission d'un total d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de cinq (5) différentes classes se divisant en deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe A, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe B, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe C, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe D, et deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe E, chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total d'un million trois cent soixante-six mille six cent quatre-vingt-un euros (1.366.681€) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique; paiement du Prix de Souscription par l'Associé Unique par un apport en espèces; allocation de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de treize mille six cent soixante-six euros et quatre-vingt-un centimes (13.666,81€) ainsi émises au capital social, et un montant d'un million trois cent cinquante-trois mille quatorze euros et dix-neuf centimes (1.353.014,19€) au compte de prime d'émission librement distribuable;

2. De modifier et de refondre l'article 5 et l'article 13 des statuts de la Société; et d'ajouter un nouvel article 17 aux statuts de la Société afin de créer les classes de parts sociales, les droits et obligations y attachés tel que figurant ci-dessous:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six mille cent soixante-six euros et quatre-vingt-un centimes (26.166,81€) et divisé en:

- un million trois cent soixante-six mille six cent quatre-vingt-une (1.366.681) Parts Sociales Ordinaires,
- deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe A,
- deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe B,
- deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe C,
- deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe D, et
- deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Classe E (ensemble, à moins que le contexte n'en requière autrement, les «parts sociales»),

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) et ayant les droits et obligations y attachés tels que définis dans les présents Statuts.

5.2. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adopté dans la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3. Le capital social de la Société peut être réduit à travers l'annulation de parts sociales incluant l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en émission dans chaque classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales de telles annulations et rachats de parts sociales devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe E).

5.4. Dans le cas d'une réduction du capital social à travers le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre décrit à l'article 5.3), une telle classe de parts sociales donnera le droit au détenteur de telles parts sociales un droit à leur détention dans une telle classe au pro rata du Montant Disponible (étant limité toutefois au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetées et annulées devront recevoir de la Société un montant égale à la Valeur d'Annulation par Part Parts Sociales pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1. La Valeur d'Annulation par Part Sociale devra être calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales en émission dans la classe de part sociale qui devra être rachetée et annulée.

5.4.2. Le Montant Total d'Annulation devra être un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible des classes de parts sociales concernées au montant de l'annulation de telle(s) classe(s) de parts sociales à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés dans la manière prévue pour la modification des Statuts sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que celui du Montant Disponible.

5.4.3. Sur rachat et annulation des Parts Sociales de la classe de part sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra exigible et payable par la Société.

5.5. Toute prime d'émission de la Société devra être librement distribuable.»

« **Art. 13. Distributions.**

13.1. Du bénéfice net, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur un compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2. Le solde peut être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-dessous.

13.3. Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale augmentés par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément aux dispositions ci-dessous.

13.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

13.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra au gérant de déterminer ou le cas échéant au conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant aux cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans n'ayant pas été réclamé par le détenteur d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

13.6. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales sans égard à la classe de parts sociales, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité associés en commençant par la dernière classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. en premier les parts sociales de Classe E, puis si aucune part sociale de Classe E n'existe, les parts sociales de Classe D et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de Classe A qui existent).»

« **Art. 17. Définitions.**

Classe A	Signifie les parts sociales de classe A dans la Société.
Classe B	Signifie les parts sociales de classe B dans la Société.
Classe C	Signifie les parts sociales de classe C dans la Société.
Classe D	Signifie les parts sociales de classe D dans la Société.
Classe E	Signifie les parts sociales de classe E dans la Société.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne devant être inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.
Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée mais réduit de (iii) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (iv) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les dispositions légales ou les Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que: $MD = (BN + P + RC) - (Pe + RL)$ où: MD= Montant Disponible BN= Bénéfices Nets (incluant les bénéfices reportés) P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée Pe= pertes (incluant les pertes reportées) RL = toutes sommes devant être placées en /dans des réserve(s) suivant les dispositions légales ou les Statuts.

Montant Total d'Annulation	Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des associés de la Société comme étant le montant total d'annulation au moment d'un rachat ou d'une annulation de l'une ou plusieurs classe de parts sociales dans les limites du Montant Disponible».
Parts Sociales Ordinaires	Signifie les parts sociales ordinaires dans la Société.
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société.
Annulation par Part Sociale	Signifie le montant résultant de la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales en émission dans la/les Classe(s) devant être rachetées et annulées.

Après avoir considéré ce qui précède, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales de leur montant actuel d'un euro (1€) à un centime d'euro (0,01 €).

L'associé unique a décidé de reclassifier toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes de la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de la Société et de créer cinq (5) différentes classes de parts sociales à savoir les classes A, B, C, D, et E et de déterminer les droits et obligations y attachés par la modification des statuts tel que figurant dans le point 2 de l'ordre du jour.

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500€) à vingt-six mille cent soixante-six euros et quatre-vingt-un centimes (26.166,81€) par l'émission de cent seize mille six cent quatre-vingt-une (116.681) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) et par l'émission d'un total d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de cinq (5) différentes classes étant deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe A, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe B, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe C, deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe D, et deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de classe E, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total d'un million trois cent soixante-six mille six cent quatre-vingt-un euros (1.366.681 €) (le «Prix de Souscription») payé par l'Associé Unique.

Preuve du paiement du Prix de Souscription à la Société a été montrée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant de treize mille six cent soixante-six euros et quatre-vingt-un centimes (13.666,81 €) égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social, et un montant d'un million trois cent cinquante-trois mille quatorze euros et dix-neuf centimes (1.353.014,19 €) au compte de prime d'émission librement distribuable.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre l'article 5 et l'article 13 des statuts de la Société et d'ajouter un nouvel article 17 dans les statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus et les classes de parts sociales, les droits et obligations y attachés dans la forme figurant au point 2 de l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à deux mille six cents euros (2.600.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bramao, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2010. Relation: LAC/2010/36103. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010114343/355.

(100129319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

B.T.I. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 63.247.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010112949/11.

(100128602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Barsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R.C.S. Luxembourg B 116.631.

En date du 17 août 2010, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- Madame Martine WEBER, a cédé les 50 parts sociales qu'elle détenait à Monsieur Alain BARTHOLME

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société BARSCH S.à r.l. est la suivante:

Monsieur Alain BARTHOLME, détient les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112952/14.

(100127931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Basil Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BASIL FINANCE S.A.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2010112954/12.

(100128540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

BLEMOX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 10.528.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Madame Nicole Hénoumont, née à Arlon le 19/02/1959, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010112962/17.

(100128202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Belgravia European Properties 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 564.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112955/11.

(100128504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Belgravia European Properties 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 564.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.407.

EXTRAIT

L'adresse du gérant de la société, à savoir Monsieur Richard HAWEL, a changé comme suit:
- 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 3

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2010112956/14.

(100128505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Belle Tec S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 19 août 2010.

Référence de publication: 2010112957/10.

(100128197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

CPI CPEH 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.036.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle, le nom et le nom du registre de l'Associé:
CPI Capital Partners Europe, L.P.

601, Lexington Avenue

19th Floor

New York, NY 10022

Etats Unis d'Amérique

No du registre: Registre de Commerce pour l'Angleterre

Luxembourg, le 16 août 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010113311/19.

(100127349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Berlage 2, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112959/9.

(100128383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Royal Belinda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.050.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the thirteenth of August.

Before Us, Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Adriaansen Family Foundation, of Industriestrasse 7, 6301 Zug, Switzerland,

here represented by Christopher Maan, residing professionally at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg by virtue of a power of attorney granted on August 13th, 2010.

Said power of attorney after signature ne varietur by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to form a single-member limited liability company, the Articles of Association of which it has adopted as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company («société à responsabilité limitée»), governed by the present articles of association and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, including its article 209, of September 18th, 1933 on limited liability companies and of December 28th, 1992 on single member companies, and the present articles of association.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the single-member character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The name of the Company is Royal Belinda S.à r.l.

Art. 3. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) represented by one hundred twenty-four (124) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinated law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors, composed of at least one members, who shall be individuals and do not need to be shareholders of the Company.

The members of the board of directors are appointed for an unlimited duration.

The members of the board of directors are appointed by the general meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder, which shall determine their remuneration and term of office. The members of the board of directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any member of the board of directors may be removed by the general meeting of the shareholders, or as the case may be, by the sole shareholder.

The board of directors may delegate part of its powers to committees consisting of such members of the board of management as it sees fit and may define the powers of such committees.

The board of directors may delegate part of its powers to a chief executive officer and managers, either shareholders or not, who shall handle the day-to-day operations of the company, have the powers as the board of directors sees fit and operate under the direct supervision of the board of directors.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of directors, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two members of the board of directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another member of the board of directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the members of the board of directors five (5) days at least in advance of the date scheduled for such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each member of the board of directors in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication.

A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any member of the board of directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, another member of the board of directors as his proxy.

A member of the board of directors may represent more than one of his colleagues.

Any member of the board of directors may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, videoconference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two members are present or represented.

All actions taken by the board of directors shall require the affirmative vote of a simple majority of the members of the board of directors present or represented at the meeting.

The members of the board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing.

The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The company shall be represented through the signatures of any member of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice chairman, or by two members of the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any member of the board of directors.

Art. 14. The death or resignation of a director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The director(s) do(es) not assume, by reason of his/her/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Shareholders' decisions

Art. 16. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

Art. 17. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the directors may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the directors are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 19. Each year, as of December 31st, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 20. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The General Meeting may resolve to declare interim dividends. A resolution to declare an interim dividend from the profits realized in the current financial year may also be passed by the Board of Directors.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 23. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

Subscription and Payment

All the shares have been entirely subscribed by Adriaansen Family Foundation, aforementioned.

They have been fully paid up in the form of a promissory note from Adriaansen Family Foundation so that the amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it. The reality of the note has been proven by a certificate dated August 13th, 2010, registered with the present deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its formation, have been estimated at approximately one thousand three hundred (1,300.-) euro.

Resolutions

Immediately after the formation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following are appointed directors of the Company for an indefinite period:

Robert W. Adriaansen, Attorney-at-law, residing professionally at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Jannetje de Haan, company director, residing 6021 Yonge #979, Toronto, ON M2M 3W2, Canada.

2) The Company shall have its registered office at:

25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present deed of formation is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of differences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's attorney, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Adriaansen Family Foundation, Industriestrasse 7, 6301 Zug, Suisse,

ici représentée par Christopher Maan, demeurant professionnellement à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le treize août 2010.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, et ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera Royal Belinda S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un membre, devant être des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée indéterminée.

Tout membre du conseil de gérance de la Société peut être révoqué par l'associé unique ou le cas échéant par l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés par des membres du conseil de gérance, tel qu'il le jugera adapté et déterminera leurs pouvoirs.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des points déterminés à un ou plusieurs agents, associés ou pas.

Art. 12. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du conseil de gérance par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Un membre du conseil de gérance peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux membres sont présents ou représentés.

Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. La Société sera représentée par les signatures d'un membre du conseil de gérance

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du conseil de gérance.

Art. 14. La mort ou la démission d'un gérant, pour toute raison, ne causera pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés seulement et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

Décisions des associés

Art. 16. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Art. 17. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

L'assemblée générale des associés peut résoudre de déclarer des dividendes intérimaires. Une résolution de déclarer un dividende intérimaire provenant des bénéfices de l'année en cours peut aussi être adoptée par le conseil de gérance.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 23. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Adriaansen Family Foundation, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un billet à ordre de Adriaansen Family Foundation, préqualifiée de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat date du 13 août 2010 qui sera enregistré avec le présent acte, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

Robert W. Adriaansen, Solicitor, demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Jannetje de Haan, administrateur, demeurant 6021 Yonge #979, Toronto, ON M2M 3W2, Canada.

2) Le siège social de la Société est établi au:

25C, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Maan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2010. LAC/2010/36378. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Conny Schumacher.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Référence de publication: 2010114852/369.

(100129909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Berolux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEROLUX HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010112960/12.

(100128387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Bric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.475.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIC S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010112963/12.

(100128388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Fiction Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.

R.C.S. Luxembourg B 54.466.

Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille dix, le 10 août

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Fiction Management s.a., avec siège social à L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B54466.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude Colbach, employé privé, demeurant à L-7595 Reckange/Mersch, rue Principale, 54, qui désigne comme secrétaire Monsieur Steven Darné, employé privé, demeurant à L-8151 Bridel, rue de Schoenfels, 41 et comme scrutateur Madame Nathalie Dillschneider, employé privé, demeurant à L-5880 Hespérange, Ceinture um Schlass 23.

La présente assemblée est régulièrement constituée et prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

1: La révocation des trois administrateurs, M. Raimund Boller, M. Marion Thill et Madame Marianne Cannive sans adresses connues.

2: La nomination et la révocation de M. Luard dit Louis Lang comme gérant et administrateur.

3: La nomination de trois nouveaux administrateurs, Monsieur Jean-Claude Colbach, employé privé, demeurant à L-7595 Reckange/Mersch, rue Principale, 54, Monsieur Steven Darné, employé privé, demeurant à L-8151 Bridel, rue de Schoenfels, 41 et Madame Nathalie Dillschneider, employé privé, demeurant à L-5880 Hespérange, Ceinture um Schlass 23.

4: La nomination de M. Jean-Claude Colbach en tant que gérant et administrateur délégué.

5: Le changement du siège social à 2, rue Emile Mousel, L-2165 Luxembourg

6: La révocation du mandat de European Auditing Sa et la nomination de M. René Thill en tant que commissaire aux comptes avec sa résidence à 6, rue Bartholmy L-1216 Howald

Fait à Luxembourg, le 10 août 2010 en trois exemplaires.

Fiction Management s.a. 2, rue Emile Mousel, L-2165 Luxembourg

Référence de publication: 2010114979/30.

(100129904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010112975/14.

(100128340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Famaury, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.917.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 16 juillet 2010:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011, du mandat des administrateurs suivants:

* Monsieur Marcel URY, Président du Conseil d'Administration et Administrateur

* Monsieur Alain THEIMER, Administrateur

* Monsieur Rudy PAULET, Administrateur

* Monsieur Didier BENSADOUN, Administrateur

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011, du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l..

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Marcel URY, Résidence Grand Ours, CH-3963 Crans-Sur-Sierre, Suisse

- Monsieur Alain THEIMER, 48, avenue Vicor Hugo, F-75116 Paris, France

- Monsieur Rudy PAULET, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Monsieur Didier BENSADOUN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondée de Pouvoir

Référence de publication: 2010114496/31.

(100128950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Calypsis Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.355.

—
EXTRAIT

L'administrateur de catégorie A Monsieur Stefano GIANI a déménagé du 1, Adams Walk, Flat n°81, Fletcher Gate, GB - Nottingham NG1 1 QR au 1, Adams Walk, Flat n°96, Fletcher Gate, GB - Nottingham NG1 1 QR

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112979/11.

(100128001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Cardoso Antonio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 5, rue des Résidences.

R.C.S. Luxembourg B 58.427.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112980/10.

(100128415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Chamelle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 65.069.

—
ERRATUM

Le bilan au 31 décembre 2009 enregistré à Luxembourg le 09/07/2010 référence L100101370 qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 09/07/2010 était incorrect.

Un bilan rectifié au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010112982/13.

(100128482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Cheminco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.552.

—
Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 16 juillet 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010112983/14.

(100127904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

GP-2 Munich B LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.281.

—
EXTRAIT

Die Adresse des Teilhabers LBC Vesta Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 132.611 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, Avenue Charles de Gaulle
Gebäude C, 1.Etage
L-1653 Luxembourg
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. August 2010.
GP-2 Munich B LBC Vesta Sàrl
vertreten durch
LBC Vesta Holdings Sàrl
Ralph Kürschner
Geschäftsführer

Référence de publication: 2010113883/20.

(100128126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Cheminco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 62.552.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010112984/13.

(100128570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.820,33.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 106.314.

—
In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of June.
Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Macquarie Autoroute International, S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 151.049 (the “Sole Shareholder”);

here duly represented by Mrs. Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 28 June 2010.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I - The appearing party is the Sole Shareholder of MIBL Finance (Luxembourg) , S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 11,200.-, having its registered office L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 106.314 (the “Company”).

The Company has been incorporated by deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, on 28 January 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 611 dated 24th June, 2005, page 29312. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended, in particular the share capital has been increased pursuant to deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, pre-named, on 18 August, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2225 dated 28th November, 2006, page 106776.

II - The agenda of the meeting is as follows:

1.To cancel the indication of shares’ nominal value and to convert all the existing class A shares and class B shares with a nominal value of GBP 100 (one hundred United Kingdom Pounds) each into class A shares and class B shares with no nominal value;

2.To convert the corporate capital and bookkeeping currency from GBP (United Kingdom Pounds) into EUR (Euro);

3.To fix the converted share capital at approximately EUR 13,820.33 (thirteen thousand eight hundred and twenty Euro thirty-three Cents) pursuant to the conversion rate which has been indicated to the notary;

4.To amend Article 5.1 of the Articles in order to reflect the resolutions to be taken; and

5.Miscellaneous.

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to cancel the indication of shares’ nominal value and to convert all the existing class A shares and class B shares with a nominal value of GBP 100 (one hundred United Kingdom Pounds) each into class A shares and class B shares with no nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the corporate capital and bookkeeping currency from GBP (United Kingdom Pounds) into EUR (Euro).

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to fix the converted share capital at approximately EUR 13,820.33 (thirteen thousand eight hundred and twenty Euro thirty-three Cents) pursuant to the conversion rate which has been indicated to the notary;

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is fixed at thirteen thousand eight hundred and twenty Euro thirty-three Cents (EUR 13,820.33), represented by one hundred (100) class A shares (hereafter referred to as the “Class A Shares”) and twelve (12) class B shares (hereafter referred to as the “Class B Shares”, and together with the Class A Shares, the “Shares” and each as a “Share”). Each Share has no nominal value. The holders of Class A Shares are hereafter referred to as to the “A Shareholders” and the holders of Class B Shares are hereafter referred to as to the “B Shareholders”, and together with the A Shareholders, the “Shareholders” and each as a “Shareholder”).”

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS CLOSED.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,300.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente juin.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Macquarie Autoroute International, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500 EUR, ayant son siège social L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II et immatriculé auprès du registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.049 (l' «Associé Unique»);

ici dûment représentée par Mme. Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'Associé Unique de MIBL Finance (Luxembourg) , S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 11.200 GBP, ayant son siège social L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II et immatriculé auprès du registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.314 (la «Société»).

La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 611 du 24 juin 2005, page 29312. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, en particulier le capital social a été augmenté, en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, précité, le 18 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2225 du 28 novembre 2006, page 106776.

II - La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Annulation de la mention de valeur nominale des parts sociales et conversion de toutes les parts sociales de classe A et de classe B existantes d'une valeur nominale de 100 £ (cent Livres Sterling) chacune en parts sociales de classe A et de classe B sans désignation de valeur nominale;

2. Conversion de la devise du capital social et de la tenue des comptes de £ (Livres Sterling) en EUR (Euro);

3. Fixation du capital social converti à approximativement 13.820,33 EUR (treize mille huit cent vingt Euro trente-trois Cents) selon le taux de change qui a été indiqué au notaire;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts de manière à refléter les résolutions à prendre; et

5. Divers

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'annuler la mention de valeur nominale des parts sociales et de convertir toutes les parts sociales de classe A et de classe B existantes d'une valeur nominale de 100 £ (cent Livres Sterling) chacune en parts sociales de classe A et de classe B sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de convertir la devise du capital social et de la tenue des comptes de £ (Livres Sterling) en EUR (Euro).

Troisième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de fixer le capital social converti à approximativement 13.820,33 EUR (treize mille huit cent vingt Euro trente-trois Cents) selon le taux de change qui a été indiqué au notaire.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédente, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à treize mille huit cent vingt Euro trente-trois Cents (EUR 13.820,33), représenté par cent (100) parts sociales de classe A (ci-après les «Parts Sociales de Classe A») et douze (12) parts sociales de classe B (ci-après les «Parts Sociales de Classe B», et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les «Parts Sociales» et, chacune, une «Part Sociale») sans désignation de valeur nominale. Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A sont définis ci-après comme les «Associés A» et les détenteurs de Parts Sociales de Classe B sont définis ci-après comme les «Associés B», et ensemble avec les Associés A, les «Associés» et, chacun, un «Associé»).»

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.300.-

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29642. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010113715/135.

(100128937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Cocalos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.567.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 août 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Référence de publication: 2010112990/17.

(100127887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

CYBERServices Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.163.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112991/10.

(100127969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Net Worth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.009.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le treize août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Tri Consult SA, domiciliée à 5537 Anhée (Belgique), Chaussée de Dinant, 5/1a, ici représentée par deux de ses administrateurs Monsieur Noël NOTARD et Madame Marie-Madeleine RION.
- 2) Monsieur NOTARD Xavier Emile, né à Binche le vingt-sept novembre mil neuf cent soixante-dix, domicilié à 5530 Yvoir (Belgique), Quartier-Les-Trys, 26 Godinne;
- 3) Monsieur LACHWA Igor, né le onze septembre mil neuf cent soixante-six, domicilié à 54190 Tiercelet (France), résidence du Fort, 4;
- 4) Madame HUSQUET Francine, née à Vielsalm le vingt-cinq juin mil neuf cent cinquante deux, domiciliée à 6670 Gouvy (Belgique), Halconreux 2.

Madame Husquet est ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 12 août 2010 et Mme Rion est ici représentée par Monsieur NOTARD Noël, en vertu d'une procuration datée du 12 août 2010. Lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société") et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi") ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet de réaliser pour le compte de tiers, l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière. La Société pourra organiser la comptabilité, établir des bilans et les déclarations fiscales en accord avec la législation applicable. Elle pourra assumer des mandats de liquidateur ou de membre d'organes de gestion d'autres sociétés de capital dotées d'un objet similaire.

De façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières, immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination sociale «Net Worth S.à.r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (30.000.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents euros (300.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des associés. En cas de décès d'un associé, les droits liés à ses parts sont suspendus jusqu'à agrément de ses successeurs et/ou ayants-droits ou cession à un nouvel associé agréé.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. Tout nouvel associé doit faire l'objet d'un agrément préalable des associés conformément aux exigences de l'article 189 de la Loi. L'associé qui souhaite céder tout ou partie de ses parts à un non-associé est tenu de les offrir préalablement aux associés existants au prix de rachat le plus élevé du prix de rachat offert par le tiers acquéreur et du prix de rachat calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années ou, si la Société ne compte pas trois exercices, sur base des bilans de la dernière ou des deux dernières années.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom, Dénomination	Nombre de Parts Sociales
-TRI CONSULT SA, préqualifiée	trente-trois (33)
- Xavier Notard, préqualifié	dix-huit (18)
- Igor Lachwa, préqualifié	trente-trois (33)
- Francine Husquet, préqualifiée	seize (16)
Total:	cent (100)

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent) de sorte que la somme de trente mille euros (30.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Reprise des engagements pour compte de la Société

La Société reprend les engagements contractés pour son compte en cours de sa formation.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-8009 Strassen, route d'Arlon 111.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée Monsieur NOTARD Xavier Emile, expert-comptable, né à Binche le vingt-sept novembre mil neuf cent soixante-dix, domicilié à 5530 Yvoir (Belgique), Quartier-Les-Trys, 26 Godinne.

Le gérant pourra engager la Société par sa seule signature pour les actes d'administration et d'opérations courantes de la Société. Tout acte de crédit sollicité par la Société nécessitera l'accord écrit de la majorité en nombre des associés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Notard, X. E. Notard, I. Lachwa, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2010. LAC/2010/36376. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113728/135.

(100129051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Décor d'Intérieur Eischen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 51, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 21.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112995/10.

(100127949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Evolution Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4741 Pétange, 72, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 108.292.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113016/10.

(100127999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

FASSELVEGA, Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 76.074.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010113019/11.

(100128533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Network & System Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.908.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 juillet 2010

Il résulte dudit procès-verbal:

la prolongation du mandat de Monsieur Thierry RUELLE, né le 21 mars 1965 à B-4500 Huy et demeurant au 57, avenue de Maelbeek, B-1050 Ixelles comme administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015

la prolongation du mandat de Monsieur Thierry RUELLE, né le 21 mars 1965 à B-4500 Huy et demeurant au 57, avenue de Maelbeek, B-1050 Ixelles, de Madame Gaëlle MEYERS, née le 23 août 1984 à B-5000 Namur et demeurant au 38, rue du Pont, B-5300 Andenne, ainsi que de Madame Danielle MEYERSRUELLE, née le 6 mars 1955 à B-4210 Oteppe et

demeurant au 38A, rue des Echaves, B-5300 Andenne comme administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015

la prolongation du mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015

la démission de Monsieur Jean-Marc FABER, demeurant au 18, rue de l'Eau, L-Luxembourg de son mandat de commissaires aux comptes de la société.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010113740/23.

(100128884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Varfin Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 54.596.

L'an deux mil dix, le dix mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Varfin Investissements S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 15 avril 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342 en date du 17 juillet 1996,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.596.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie et adoption de la nationalité italienne;
2. Modification de l'article trois des statuts pour y prévoir que le siège de la société est fixé à Via San Francesco d'Assisi, 8, I-20122 Milano;
3. Modification de la dénomination en «Varfin Investimenti S.p.A.»;
4. Démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et décharge;
5. Nomination de Madame Antonella BENASSI, Via Mercalli, 11, I-20122 Milano en tant qu'administrateur unique;
6. Nomination du «Collegio sindacale» représenté par:
 - a) Monsieur Oreste DAZZA, né à Monza le 17.2.1943 et résidant à Monza, Corso Milano n. 30, CF DZZRST43B17F704I, inscrit au registre des réviseurs comptables sous le numéro 17655 G.U. n. 31 bis du 21.4.1995 (PRESIDENTE);
 - b) Monsieur Stefano BERNARDINI, né à Milano le 9.1.1963 et résidant à Milan, Viale Coni Zugna n. 10, CF BRNSFN63A09F205O, inscrit au registre des réviseurs comptables sous le numéro 5159 G.U. 31 bis du 21.4.1995 (SINDACO EFFETTIVO);
 - c) Monsieur Luigi Giovanni SAPORITO, né à Milano le 28.10.1963 et résidant à Milan, in Via Francesco Guerrazzi n. 8, CF SPRLGV63R28F205W, inscrit au registre des réviseurs comptables sous le numéro 52898 G.U. n. 31 bis du 21/4/1995 (SINDACO EFFETTIVO);
 - d) Monsieur Andrea ROSSI, né à Milano le 10.10.1968 et résidant à Milan, Sito dei Pellegrini n. 18 CF RSSNDR68R25F205O, inscrit au registre des réviseurs comptables sous le numéro 121947 G.U. n. 67 du 23/8/2001 (SINDACO SUPPLENTE);
 - e) Madame Monica CARNIO, née à Treviso le 9.11.1968 et résidant à Milano, via Ribaldi n. 18, CF CRNMNC68S49L407R, inscrite au registre des réviseurs comptables sous le numéro n. 91292 G.U. n. 87 du 2/11/1999 (SINDACO SUPPLENTE).
7. Pouvoirs à conférer à Madame Antonella BENASSI, résidant à Via Mercalli, 11, I-20122 Milano pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.
8. Modifications diverses des statuts en vue de les mettre en concordance avec les besoins italiens en regard du transfert de siège prévu ci-dessus, conformément au projet de nouveaux statuts ci-annexé.

9. Divers.

II. - Que l'actionnaire unique représenté, par son mandataire, est renseigné sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire unique et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Le Président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société vers l'Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité italienne.

L'assemblée décide d'établir le siège social de la Société à Via San Francesco d'Assisi, 8,1-20122, Milano. La Société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale change la dénomination de la société en «Varfin Investimenti S.p.A.».

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère pleine et entière décharge pour leur mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme Madame Antonella Benassi, Via Mercalli., 11, 1-20122 Milano aux fonctions d'administrateur unique.

Son mandat sera valable jusqu'à sa révocation.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de désigner un nouvel «Collegio sindacale (Collège des commissaires):

a) Monsieur Oreste DAZZA, né à Monza le 17.2.1943 et résidant à Monza, Corso Milano n. 30, CF DZZRST43B17F704I, inscrit au registre des réviseurs comptables sous le numéro 17655 G.U. n. 31 bis du 21.4.1995 (PRESIDENTE);

b) Monsieur Stefano BERNARDINI, né à Milano le 9.1.1963 et résidant à Milan, Viale Coni Zugna n. 10, CF BRNSFN63A09F205O, inscrit au registre des réviseurs comptables sous le numéro 5159 G.U. 31 bis du 21.4.1995 (SINDACO EFFETTIVO);

c) Monsieur Luigi Giovanni SAPORITO, né à Milano le 28.10.1963 et résidant à Milan, in Via Francesco Guerrazzi n. 8, CF SPRLGV63R28F205W, inscrit au registre des réviseurs comptables sous le numéro 52898 G.U. n. 31 bis du 21/4/1995 (SINDACO EFFETTIVO);

d) Monsieur Andrea ROSSI, né à Milano le 10.10.1968 et résidant à Milan, Sito dei Pellegrini n. 18 CF RSSNDR68R25F205O, inscrit au registre des réviseurs comptables sous le numéro 121947 G.U. n. 67 du 23/8/2001 (SINDACO SUPPLENTE);

e) Madame Monica CARNIO, née à Treviso le 9.11.1968 et résidant à Milano, via Ribaldi n. 18, CF CRNMNC68S49L407R, inscrite au registre des réviseurs comptables sous le numéro n. 91292 G.U. n. 87 du 2/11/1999 (SINDACO SUPPLENTE).

Sixième résolution

L'Assemblée Générale désigne Madame Antonella BENASSI, prénommée, pour représenter la société vis-à-vis des instances administratives et fiscales en Italie à la formalisation du transfert du siège social et du changement de nationalité comme dit ci-avant et d'accomplir toutes formalités liées au transfert du siège social.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts en vue d'adopter des statuts conformes aux dispositions régissant les sociétés en accord avec les dispositions de la loi générale sur les sociétés d'Italie et d'approuver les nouveaux statuts dont copie restera annexée aux présentes après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et les membres du bureau, cette annexe faisant partie intégrante de cette décision.

100416

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la société par les autorités italienne compétentes. Tous pouvoirs sont conférés à un employé de la société Companies & Trusts Promotion S.A., 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 8.15 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.300.-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.MAYER, P.WEILER, R.CAURLA, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21153. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010113240/117.

(100128000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Fides et Spes Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.923.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Madame Nicole Hénoumont, née à Arlon le 19/02/1959, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113022/17.

(100128203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

BT (Luxembourg) Taylor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.512.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 150.538.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 17 août 2010

L'associé unique a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010:

1. Monsieur Rodrigo BENITO ALONSO, administrateur, demeurant professionnellement à 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; gérant de la Société;

2. Monsieur Georges GUDENBURG, avocat, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; gérant de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112965/17.

(100127962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.
